



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 7043

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi de lui donner des indications sur les mesures qui ont été prises concernant la Maison de France, organisme chargé de la promotion de la France comme destination touristique. Un rapport de François Weill, du conseil des ponts et chaussées, avait notamment préconisé une vaste réorganisation. Il souhaite savoir ce qu'elle en a retiré.

Texte de la réponse

Le groupement d'intérêt économique Maison de la France créé le 20 mars 1987 a pour mission de promouvoir la destination France sur le territoire national comme à l'étranger en valorisant l'offre touristique française et en développant son image. Il est donc un acteur important de la politique de promotion du tourisme en France et contribue à ce titre au développement d'un secteur d'activité essentiel qui, avec plus de deux millions d'emplois, est le premier poste excédentaire de la balance des paiements. Comme le souligne l'honorable parlementaire, le rapport fin 2003 de M. François Weill, coordonnateur de la mission d'audit du conseil général des ponts et chaussées, a préconisé différentes mesures ayant pour objectif d'améliorer l'exercice des missions dévolues à Maison de la France. Elles portaient à la fois sur la stratégie et la politique de marketing, sur la gestion de l'organisme et sur ses relations avec ses différents partenaires. Ces préconisations ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'organisme et de l'État. Elles sont aujourd'hui mises en oeuvre. Tout d'abord, une stratégie marketing a été définie et un plan arrêté pour la période 2005-2010 qui a pour objectif de faire que la France conserve sa place de première destination touristique mondiale. Ce plan a notamment conduit à la création de la SAS France guide et à la refonte du site www.franceguide.com. Il comporte des objectifs annuels, en phase avec les objectifs généraux du plan marketing, fixés en fonction des cibles, des marchés et des produits qui doivent être privilégiés. Afin de faciliter la gestion de l'organisme, la direction financière a été séparée du secrétariat général et Maison de la France s'est dotée des instruments de suivi indispensables au management de l'organisme. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi organique sur les lois de finances, Maison de la France participe à l'objectif de promotion de l'image touristique de la France et de ses savoir-faire et sa performance est mesurée à l'aide d'objectifs et d'indicateurs associés. Enfin, la qualité renforcée des relations avec les partenaires privés ou publics a permis à Maison de la France de progresser régulièrement dans la mise en oeuvre de ses objectifs. Le développement du partenariat a fait croître le montant des recettes privées dans le total de ses ressources et l'État a quant à lui poursuivi son soutien financier en le liant à des objectifs précis qui font l'objet d'une évaluation régulière. Ainsi, l'action de Maison de la France contribue fortement à donner au tourisme français toute la place qu'il mérite dans le cadre de la politique de croissance mise en oeuvre par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7043

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6245

Réponse publiée le : 8 juillet 2008, page 5929